

## Voitures électriques. 129 points de recharge dans la Manche 60 bornes en service à la fin de l'année

Le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques se poursuit dans le département. 60 points de connexion sur 129 seront livrés pour la fin de l'année.

accélérée. « La recharge normale permet de recharger complètement un véhicule électrique en 7 heures. Quant à la recharge accélérée, qui représente 80 % du projet, elle permet la recharge complète d'un véhicule en 2 heures », précise le Sdem. Chaque borne disposera de deux points de charge.

### Gratuite jusqu'au 31 décembre

Le développement à grande échelle du véhicule électrique passe par l'implantation de bornes de recharge sur le territoire. La Manche a établi un schéma piloté par le syndicat départemental d'énergies de la Manche (Sdem). Il prévoit l'installation de 129 bornes dans 77 communes, « sur le domaine public ou sur des terrains privés, sans restriction d'accès ».

Il répond à « un maillage cohérent établi à partir de critères de répartition de la population, de niveau de services et des flux de déplacement. Avec moins de 30 km entre chaque borne, le projet compte garantir la recharge d'appoint et ainsi rassurer les utilisateurs quant au risque de panne » assure le Sdem.

Le déploiement des infrastructures a commencé en juin dernier. Il va se poursuivre en 2017. Trente-deux bornes sont actuellement en service. Ce chiffre va être porté à 60 pour la fin de l'année. Le schéma prévoit deux types de bornes, des points de recharge standard et des points de recharge

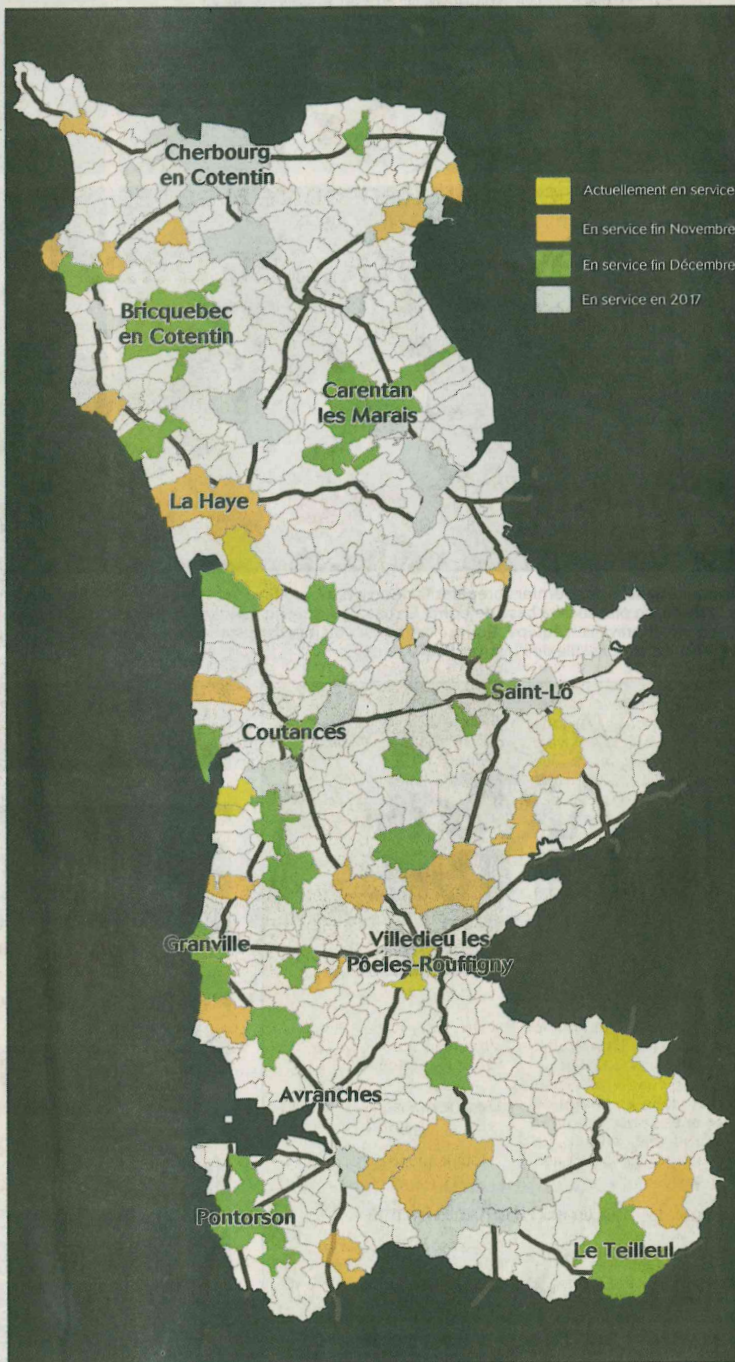
L'accès au service se fait via l'utilisation d'un badge e-charge 50. Une offre découverte gratuite est proposée jusqu'au 31 décembre ; inscription sur [www.e-charge50.fr](http://www.e-charge50.fr). A partir de l'an prochain, le service sera payant : abonnement annuel de 12 € avec un coût horaire au quart d'heure de 0,25 € ou 0,50 € (selon la puissance), de 0,50 à 1 € pour les non-abonnés ; au-delà de deux heures sur les aires de covoiturage et parkings de gare, tarif forfaitaire de 3 €. Pour les non-abonnés, un système de paiement par carte bancaire sera opérationnel via une application mobile ou un serveur vocal.

Le projet prévoit la gratuité du stationnement pour une durée minimale de 2 heures, « au moins les deux premières années suivant la mise en service ». Le coût du réseau de 129 bornes représente un investissement de 1,397 M€ HT. Il est financé à 48 % par l'Ademe, la Région participe à 4 %, le Département à 24 % et les communes à 24 %.

G. P.



L'une des bornes déjà active.



La carte de déploiement des bornes de recharge dans la Manche.